



# REUNION DU COMITE DIRECTEUR

## DU 6 SEPTEMBRE 2018

Cette réunion s'est tenue le 6 septembre 2018 à 18 heures 30, salle de réunion du C.D.O.S., 4 avenue Louis Laroche à Guéret.

### Assistaient à la réunion :

Messieurs ADENIS Daniel, BRIGAND Jacky, DARCY Michel, DARFEUILLE Pascal, DEBELLUT Jean-Louis, Christian LAGRANGE, LESTERPT Gérard, PEINAUD Gilles, Sébastien LAVAUD, agent de développement  
Lilian PARLON, stagiaire service civique

Excusés : Madame Mylène FAYE, LAFRIQUE Philippe et ORLIANGES Yves.

Invité : Michel LEFAURE, trésorier du groupement d'employeur "La Castelmarchoise"

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR

1. Emploi de l'agent de développement : rémunération et télétravail ;
2. Point sur les travaux du C.D.O.S.;
3. Questions diverses.

\*\*\*\*\*

En préambule, le président remercie les membres du comité directeur présents et présente les excuses des absents. Il souhaite la bienvenue à Michel LEFAURE, trésorier du groupement d'employeur "La Castelmarchoise". Gérard LESTERPT également président du groupement rappelle qu'il a souhaité la présence de son trésorier afin de mieux répondre aux éventuelles questions touchant les finances.

### 1. EMPLOI DE L'AGENT DE DEVELOPPEMENT : REMUNERATION ET TELETRAVAIL

Suite à sa demande formulée auprès de "La Castelmarchoise", notre agent de développement souhaite bénéficier des modifications apportées au Code du travail par l'article L 1222-9, de l'ordonnance du 22 septembre 2017 et de la loi du 29 mars 2018 concernant le télétravail. Il sollicite également une augmentation de son salaire.

Pour le télétravail, les deux employeurs (C.D.O.S. à hauteur de 80% et 20 % pour la Castelmarchoise) s'accordent pour reconnaître que les fonctions exercées peuvent l'être dans le cadre de ce dispositif.

L'intéressé s'engage à respecter les horaires de travail et sa disponibilité sera identique aux conditions du bureau. La convention collective nationale du sport s'appliquera de plein droit.

Décision est prise d'accorder une journée hebdomadaire de télétravail à son domicile. Cette journée, non fixée à un jour déterminé, n'inclura dans le planning habituel convenu entre les employeurs.

En matière de rémunération, le trésorier du groupement d'employeur précise que la convention collective est scrupuleusement appliquée au poste occupé par notre agent de développement. Sa demande consiste à percevoir une

petite augmentation. Depuis son embauche en avril 2013, seules les augmentations liées à l'ancienneté lui permettent une amélioration de revenus.

Ainsi, il est convenu d'une augmentation mensuelle de 50 Euros net. Charge est laissé au trésorier du groupement d'employeur de déterminer le salaire brut qu'il nous communiquera. Si un avenant au contrat de travail est rédigé, nous en recevront une copie.

## **2. POINT SUR LES TRAVAUX DU C.D.O.S.**

### **21 CENTRE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DU SPORT (C.N.D.S.)**

L'année 2018 a connu une baisse drastique des dotations auprès des structures hormis pour l'emploi. Si le Fond de Développement de la Vie Associative (F.D.V.A.2) permettait de "corriger" très partiellement cette baisse, il n'en demeure pas moins que toutes les structures ne bénéficient pas de cette aide.

En remplacement du C.N.D.S., la mise en place de la nouvelle gouvernance au profit de l'agence du sport devrait inclure quatre partenaires dont la représentation s'appliquerait ainsi :

- Le sport = 30%
- L'état = 30%
- Les collectivités = 30%
- Les entreprises = 10%

Suite au changement de ministre, nous verrons comment ces modalités évoluent. Une nouvelle baisse d'environ 7% sur le budget primaire 2019 semble actée.

### **22 FORUM DES ASSOCIATIONS A GUERET**

Comme les années précédentes, le C.D.O.S. participera au forum.

L'installation du stand s'effectuera le vendredi à partir de 14 heures et le pot offert par la mairie aura lieu à 18 heures.

Outre les activités propres au C.D.O.S., le programme du C.R.B. sera mis en valeur.

### **23 REMISE DES TROPHEES**

Toujours à l'Espace Lejeune, nous proposons les dates des 3, 4 et 6 décembre pour cette manifestation.

Le C.D.O.S. attribuera ses récompenses sélectionnées parmi les dossiers reçus. Nous espérons recevoir de nombreuses demandes pour reconnaître les résultats des sportifs creusois.

Le comité départemental des médaillés récompensera le travail des bénévoles, base indispensable aux fonctionnements des structures sportives.

L'état remettra les médailles ministérielles.

En clôture de cette cérémonie, le pot de convivialité permettra un moment de convivialité toujours apprécié.

### **24 SERVICES CIVIQUES**

Depuis la création de ce dispositif, notre agent de développement a reçu 45 personnes. Neuf sont en cours.

### **25 MAISON DES SPORTS**

Suite au non renouvellement de notre contrat d'entretien auprès de l'entreprise Fasciaux, nous avons retenu les services d'une association gérant des personnes en difficulté.

Venue une seule fois, la personne semble abandonner sa fonction. Contactée, l'association recherche une remplaçante.

Dans l'hypothèse d'une rupture de contrat, nous pourrions envisager l'embauche ponctuelle d'une personne de confiance que nous réglerions par chèque emploi service. Gilles PEINAUD se charge de contacter un agent sérieux.

Ne pouvant pas faire exécuter le nettoyage extérieur par cette personne, l'A.P.J.H. sera contactée.

Une réunion des locataires s'imposera suite à divers constats relatifs à la sécurité du bâtiment et à son utilisation générale.

### 3. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est formulée.

Le président clos cette réunion à 19 heures 30.

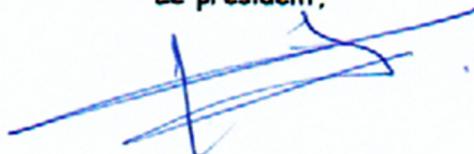
Fait à Guéret, le 6 septembre 2018

Le secrétaire,



Jean-Louis DEBELLUT

Le président,



Christian LAGRANGE